

Rentrée 2017 - 2018

Un peu de lecture avant les vacances d'été !
A lire absolument afin de bien préparer la rentrée et... à conserver !

LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017 : RENTREE DES CLASSES

Les portes de l'école seront ouvertes à partir de 8h40.
Comme d'habitude, pour ce jour de rentrée, l'accueil de tous les élèves (maternelle et élémentaire) et de leurs parents se fera par le portail principal (cour cycle 2).
Un café d'accueil vous sera offert par le bureau APEL.

DIRECTION

La direction est assurée par Mme Laëtitia BOUDET.

Le jour de décharge et le nom de l'enseignant, qui assurera les cours pour les élèves de CE1-CE2 ce jour-là, n'est pas encore connus.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Voici la répartition de classes prévue pour la rentrée :

PS-MS : 22 élèves → 11 PS2 + 11 MS

⇒ avec Bernadette COUVERT aidée de Virginie JOBARD

GS-CP : 28 élèves → 13 GS + 15 CP

⇒ avec Nathalie ROBERT et un(e) autre enseignant(e) qui n'est pas encore nommé(e) (jeudi)
aidée de Chloë POTIER

CE1-CE2 : 26 élèves → 8 CE1 + 18 CE2

⇒ avec Laëtitia BOUDET et un(e) autre enseignant(e) (jour de décharge)

CM1-CM2 : 21 élèves → 11 CM1 + 10 CM2

⇒ avec Tania BLANCHARD

Soit pour la rentrée 2017, un total de 97 élèves.

Chantal MOUSSU, enseignante spécialisée, interviendra comme d'habitude dans l'école. Elle sera présente à l'école dès le mois de septembre.

SECRETARIAT

Le poste est assuré par Nelly CORABOEUF.

Pour tous règlements (contributions, étude, garderie...) veuillez-vous adresser au secrétariat aux horaires d'ouverture.

Le jour de décharge de la directrice n'étant pas encore défini, ces horaires seront précisés à la rentrée.

HORAIRES DE L'ÉCOLE

Les horaires de l'école (de la maternelle au CM2) ne changeront pas à la rentrée. Pour rappel, les voici dans le tableau suivant :

JOURS DE CLASSE	lundi, mardi, jeudi, vendredi	mercredi
HORAIRES DE CLASSE Matin	8h50 - 12h05	8h50 - 11h50
Ouverture du portail	8h40	8h40
HORAIRES DE CLASSE Après-midi	13h30 - 15h45	
Ouverture du portail	13h20	

Conformément aux règles du contrat d'association, l'accueil surveillé des élèves dans l'école sera assuré **10 minutes avant le début de la classe** (cf. tableau ci-dessus). Les enfants qui attendent seuls sur le trottoir avant les horaires d'ouverture du portail **sont sous la responsabilité de leurs parents**, qu'ils soient présents ou non.



APRES L'ÉCOLE, QUELLES POSSIBILITES ?

A la sortie des classes, à **15h45**, votre(vos) enfant(s) pourra(ont) :

- soit prendre le car (inscription en mairie),
- soit rentrer ou être récupéré(s) par l'assistante maternelle, vous-même ou toutes personnes précisées par vos soins,
- soit participer aux TAP (Temps d'Activités Péri-éducatives) proposés par la municipalité,
- soit rester à l'étude (à partir du CP),
- soit aller à l'animation sportive (jours à redéfinir).

A partir de 17h (soit à la fin des TAP et de l'étude) les enfants pourront rejoindre la garderie.

TEMPS D'ACTIVITES PERI-EDUCATIVES (TAP)

Ce temps a lieu de **15h45 à 17h00**, le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Il est facultatif. Vos enfants peuvent y participer une, deux, trois, quatre fois par semaine, en fonction de vos disponibilités ou des activités proposées et sur des périodes des 6/7 semaines. Mais attention, lorsque vos enfants sont inscrits, ils doivent être présents aux 6/7 séances et ne peuvent pas quitter l'activité avant 17h00.

Les inscriptions se font auprès de la mairie à chaque fin de période. Le tarif est calculé en fonction de votre coefficient familial et sur la base de celui de l'accueil périscolaire de l'école publique (voir en mairie). Pour toutes questions, merci de contacter la mairie.

Le programme de l'année vous est transmis avec le reste du dossier d'inscription.

ÉTUDE DU SOIR

L'étude du soir est un service de l'école proposé aux familles. Elle est ouverte à tous les enfants de du CP au CM2.

L'étude a lieu de **16h à 17h** (15 min de récréation avant), pendant les TAP et est assurée par Chloë POTIER dans le bâtiment cycle 3 - porte du milieu pour les élèves de CE2-CM et par Virginie JOBARD salle de la garderie - porte rouge, pour les élèves de CP-CE1.

TARIF: **2€** par heure

Les cartes sont en vente au secrétariat :

Carte de 10h = 20 € Carte de 20h = 40 €

A noter : Vous avez la possibilité de venir chercher votre(vos) enfant(s) avant 17h mais toute heure entamée sera due.

Règlement par chèque à l'ordre de « OGEC Sainte Anne » ou par espèces.

Ces cartes sont sous la responsabilité de Chloë et de Virginie.

GARDERIE

La garderie est un autre service de l'école proposé aux familles. Elle a lieu dans le bâtiment cycle 2 - porte rouge. Matin et soir, elle est ouverte à tous les enfants de la maternelle au CM2.

La garderie est assurée par Nelly CORABOEUF le matin (aidée par Virginie JOBARD à partir de 8h20) et par Chloë POTIER le soir.

Les horaires :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	7h45 - 8h40				
MIDI			12h00 - 12h30		
SOIR	17h00 - 18h30			17h00 - 18h30	

➡ En respect pour Chloë, merci de respecter les heures de fermeture et de prévenir tout retard éventuel en téléphonant à l'école.

TARIF : **1€** par heure

Les cartes sont en vente au secrétariat.

Carte de 10h = 10 € Carte de 20h = 20 €

La facturation est faite sur des $\frac{1}{4}$ d'heures indivisibles (tout $\frac{1}{4}$ heure entamé est dû).

Règlement par chèque à l'ordre de « OGEC Sainte Anne » ou par espèces.

Ces cartes sont sous la responsabilité de Chloë et de Nelly.

AIDE PERSONNALISEE COMPLEMENTAIRE

L'école peut proposer une aide personnalisée à certains enfants en accord avec les familles. Celle-ci est organisée par les enseignantes après l'école de **16h00 à 17h00** (15 min de récréation avant).

Cette aide vient en complément de ce qui est fait en classe ou avec Chantal, l'enseignante spécialisée. Trois types d'aide peuvent être proposés à votre enfant : du soutien scolaire, une aide au travail personnel ou une activité en lien avec le projet d'école ou de classe.

Il n'y a pas de jour prédéfini. Nous nous efforcerons au maximum d'éviter le(s) jour(s) des activités extrascolaires et ferons au mieux pour anticiper suffisamment à l'avance afin d'éviter les doublons avec les TAP. Pour la 1^{ère} période, les courriers ont déjà été transmis aux enfants concernés.

SECURITE AUX HEURES D'ENTREE ET DE SORTIE D'ECOLE

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons d'accompagner votre(vos) enfant(s) jusqu'au portail et de bien veiller à abaisser la clenche. Les élèves de PS-MS seront amenés dans la classe le matin et sur la cour cycle 2 le midi.

Pour les enfants scolarisés dans la classe de Bernadette, les sorties du midi et du soir s'effectuent **dans leur classe**.

Le portail des Maternelles (place Jeanne d'Arc) est fermé de **9h00 à 11h55** et de **12h15 à 15h35**. Le portail de l'Élémentaire est également fermé. Merci de sonner si besoin.



Attention : il est interdit aux véhicules de stationner et de s'arrêter (même pour déposer un enfant) sur les plateaux piétonniers situés en face de l'école. Un aménagement a été réalisé pour que les cars puissent accéder devant l'école sans danger.

Merci de transmettre l'information aux personnes qui viennent chercher vos enfants (nourrice, grands-parents, voisins...)



Toujours dans un souci de sécurité, nous reconduisons le dispositif de sorties (midi et soir) pour les enfants du cycle 3 qui partent seuls de l'école.

Les enfants concernés se verront remettre, à la rentrée, un carton nominatif.

- **Carton vert** : pour les enfants rentrant seuls tous les jours ;
- **Carton orange** : pour ceux partant régulièrement seuls de l'école pour rejoindre l'animation sportive, la danse... ou après les heures de soutien ;
- **Carton rouge** : pour les élèves rentrant exceptionnellement seuls chez eux. Dans ce cas précis, le carton ne sera donné à l'enfant par l'enseignante, seulement s'il y a un mot écrit des parents dans le cahier de liaison.

Ce carton sera remis à l'enseignante au portail ou à la responsable de la garderie (Chloë) avant de sortir de l'établissement.

SORTIES SCOLAIRES

Les sorties dans SOUDAN :

Tous les élèves, de la pré-PS (PS1) au CM2, peuvent rejoindre une destination sur la commune (salle de sport ou polyvalente, terrain de la kermesse...), accompagnés d'une enseignante.

Les sorties hors commune :

Pour les sorties proches de SOUDAN (piscine, médiathèque, cinéma, journée sportive, sortie de fin d'année à proximité), les enfants de la PS1 au CM2, peuvent y participer avec une autorisation de sortie des parents. ⚠ Les trajets se faisant en car, les enfants de moins de 3 ans ne pourront pas participer.

⚠ Les sorties scolaires, à la journée ou plus, et éloignées de la commune, ne sont pas proposées aux élèves de PS1. Pourquoi ? Pour plusieurs raisons :

- Les enfants de moins de 3 ans ne sont pas autorisés à voyager en car ;
- Ce sont des enfants qui ne viennent pas encore à la journée à l'école ;
- Ce type de sortie demande une grande résistance et autonomie de la part de l'enfant : trajet long, beaucoup de marche, prendre son pique-nique seul, pas de sieste, propreté...

LA SCOLARITE

Le montant exact des contributions sera défini lors de l'assemblée générale au mois de novembre. Le montant intégral de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint Christophe (cf. dépliant), vous sera demandé en même temps que le premier versement de la contribution. L'assurance scolaire est nécessaire à la réalisation des projets et sorties pédagogiques pour tous les élèves. Vous pouvez choisir :

- le règlement de la scolarité en 1 fois
- le règlement de la scolarité en 3 fois (par trimestre) ou
- le règlement de la scolarité en 8 fois (par mois de novembre à juin).

Un appel de contribution vous sera transmis par votre aîné.

Vous n'avez pas besoin de souscrire une autre assurance pour les activités extrascolaires (sport, centre aéré...) : nous vous fournirons une attestation à votre demande. Vous pouvez également en imprimer une de chez vous, en allant à l'adresse suivante : www.msc-assurance.fr , espace « Parents d'élèves ».

MALADIES - MEDICAMENTS

Les enfants malades doivent rester chez eux, pour leur bien-être et celui de leurs camarades de classe.

Aucun médicament (quel qu'il soit : pastilles pour la gorge, crème, Doliprane...) n'est toléré à l'école (réglementation ministérielle).

En cas de traitement spécifique, ou de longue durée, il faut remettre à l'enseignant(e) la photocopie de l'ordonnance médicale, le protocole médical décidé par le médecin et une lettre signée de votre part nous demandant d'administrer le médicament désigné dans le protocole. **Pour autant, cela doit rester exceptionnel et être toujours précédé d'une rencontre explicative avec la directrice.** En dehors de ces conditions nous n'administrerons aucun médicament, même homéopathique.



CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2017-2018

	Début des vacances	Reprise des cours (le matin)
Toussaint	samedi 21 octobre 2017	lundi 6 novembre 2017
Noël	samedi 23 décembre 2017	lundi 8 janvier 2018
Hiver	samedi 24 février 2018	lundi 12 février 2018
Printemps	samedi 21 avril 2017	lundi 7 mai 2018
Vacances d'été	fin des cours le vendredi 6 juillet 2018 au soir	

⇒ Pont de l'Ascension :

ASSIDUITE SCOLAIRE - ABSENCES

L'assiduité scolaire est un facteur important de réussite scolaire. Elle est, de plus exigée, par les textes réglementaires : **il nous est demandé de signaler toute absence de plus de 4 demi-journées injustifiées à l'Inspecteur de circonscription** chaque mois ! Nous souhaitons donc que le calendrier scolaire soit respecté par tous !

Toute absence doit être signalée par écrit. Nous vous demandons de prévenir l'école le matin même par téléphone (02.40.28.60.34) ou par email (ec.soudan.ste-anne@ec44.fr) puis de **fournir un formulaire justifiant cette absence.** Pour les absences prévues, merci de fournir un formulaire la veille.

En cas d'absence prolongée (sauf raison de santé), vous devez adresser un courrier justificatif au directeur qui le transmettra à l'Inspectrice.

Nous tenons à vous rappeler que ces démarches sont obligatoires, quelle que soit la classe de votre enfant. (directive de l'Inspectrice)

LE GOUTER A L'ECOLE

L'équipe pédagogique, en accord avec les directives ministérielles et le médecin scolaire, a fait le choix de supprimer les goûters (sauf pendant la période de piscine pour les CP-CE-CM). Il est toujours possible de fêter les anniversaires.

Il est de votre responsabilité en tant que parents de leur faire prendre un bon petit déjeuner. Pour la classe de PS-MS, le goûter collectif sera conservé une fois par semaine.

Pour ceux qui rentrent tard chez eux (transport scolaire, étude, garderie, aide personnalisée, TAP...), il sera possible de goûter à la sortie des classes. Nous vous demandons de favoriser les fruits, les compotes et les tartines.

⇒ **Rappel** : les gâteaux et les bonbons ne sont autorisés que pour les anniversaires et en quantité raisonnable (1 ou 2 par enfants) !!!

RENCONTRES AVEC LES ENSEIGNANTES

Le cahier de liaison est un outil de communication indispensable entre l'école et les familles. Il sera chaque soir dans les cartables. Vous pourrez ainsi écrire toutes les informations nécessaires (personne venant chercher exceptionnellement votre enfant, prise de rendez-vous...)

Nous vous rappelons que toutes les feuilles collées sur ce cahier doivent être impérativement signées dans les plus brefs délais. *Les documents non collés sont à conserver à la maison.*

Pour les familles ayant une boîte mail, les circulaires seront transmises par courriel. Merci de nous communiquer tous soucis de transmission.

Les **enseignantes** sont à votre disposition pour un bon suivi de votre enfant ; venez les voir **régulièrement**, elles sont prêtes à vous accueillir. Des rencontres, même brèves, sont importantes pour faire le point (même si tout va bien). Il est préférable de prendre **rendez-vous** à l'avance par l'intermédiaire du cahier de liaison, afin d'éviter de déranger les enseignantes pendant les entrées et sorties de classe.

Nous souhaitons une étroite collaboration entre parents et enseignantes pour la réussite et le bien-être de votre (vos) enfant(s).

PARTICIPATION DES PARENTS AUX ACTIVITES DE L'ECOLE

Les parents sont invités à participer activement à la vie de l'école de plusieurs manières :

- Assister à l'assemblée générale de l'APEL/OGEC est déjà une preuve de l'intérêt que vous portez à l'école de vos enfants.
- Adhérer à l'une des associations de parents d'élèves ;
- Rencontrer les enseignantes : réunion de classe, rendez-vous personnels...
- Prendre en responsabilité un groupe d'éveil à la foi, de catéchèse ou de culture chrétienne.
- Répondre à l'appel des enseignantes lors de projets spécifiques dans les classes (activité cuisine, arts plastiques, ateliers divers...)
- Prendre en responsabilité un groupe à la BCD (Bibliothèque Centre de Documentation)
- Accompagner à la piscine
- Apporter un petit coup de main aux travaux de l'école
- Participer à l'organisation des festivités : soirée dansante, kermesse, tombola...

Si vous disposez de temps, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès des enseignantes. Vous serez les bienvenus.



DATE A NOTER DES MAINTENANT SUR LES AGENDAS

- ✗ le 10/11/2017 : Assemblée générale de l'APEL/OGEC
- ✗ le 17/12/2017 : Arbre de Noël à la salle polyvalente de Soudan
- ✗ le 07/04/2018 : Soirée disco
- ✗ le 23/06/2018 : Kermesse de l'école
- ✗ le 06/07/2018 : Pique-nique de fin d'année et fête du projet
- ✗ le 14/07/2018 : concours de palets

D'avance merci de votre coopération lors de ces différentes manifestations, au profit de l'école et de vos enfants !

VETEMENTS - OBJETS

Tous les vêtements et objets des enfants doivent être **marqués** à leur nom : manteaux, gilets, cagoules, bonnets, moufles, serviette de table..... Chaque année, de nombreux vêtements (souvent non marqués) attendent vainement leurs propriétaires.

Les vêtements non récupérés seront redistribués à une association bienfaitrice.



CANTINE

La cantine est municipale et a lieu sous la salle polyvalente. Les trajets entre l'école et la cantine ainsi que la surveillance sur la cour jusqu'à 13h20 sont assurés par le personnel municipal de la cantine.

Vous pourrez consulter le menu pour la période sur le site Internet de l'école et celui de la Mairie ainsi qu'au panneau d'affichage de l'école.

⇒ **Rappel** : pour les familles gardant la formule des tickets, ceux-ci seront à apporter à l'école tous les jeudis, sans faute, pour la semaine suivante sous peine d'une majoration de tarif passant à 4,10€ par ticket.

⇒ Si vous vous trouvez en rupture de feuilles de cantine, merci de nous en informer : nous en remettrons dans le cahier de liaison de votre enfant. En cas de besoin immédiat, vous pourrez en imprimer à partir de notre site Internet.

⇒ N'oubliez pas de prévenir la Mairie si votre(vos) enfant(s) suit(vent) un régime alimentaire spécifique pour raisons médicales ou croyance religieuse.

⇒ Il est conseillé aux enfants d'apporter une serviette de table notée à leur nom.

Pour toutes autres questions relatives au restaurant scolaire (inscription, fonctionnement...), veuillez contacter la mairie au 02.40.28.62.18.

TARIFS 2016-2017 : 3,55€ le repas

SITE INTERNET DE L'ECOLE

Vous pouvez retrouver cette circulaire, le dossier de rentrée et bien d'autres documents et renseignements sur notre site Internet à l'adresse suivante :

<http://soudan-sainteanne.fr>

N'hésitez pas à le visiter régulièrement, vous pourrez y lire

- les articles écrits par chaque classe sur nos activités et projets,
- les articles de presse
- le menu et le feuille de cantine
- les dates à retenir...

Bonnes vacances !